

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

DEUXIÈME ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Entretien à partir d'un dossier
Connaissance du système éducatif

SUJET N°90

Durée : 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : La prévention de la radicalisation en milieu scolaire.

Références (intitulé précis et dates des décrets, arrêtés, textes, circulaires, ...) :

Texte 1: Prévenir la radicalisation en milieu scolaire (extraits article Eduscol mis à jour le 30/10/2017)

Texte 2 : Livret « Prévenir la radicalisation des jeunes » MENESR 30/10/2017 (extraits)
Dispositif interministériel de prévention et d'information

Texte 3 : Le parcours citoyen de l'élève (extraits de la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016)

Description de la situation :

La lutte contre la radicalisation s'appuie sur un dispositif de repérage, de signalement et d'accompagnement. L'identification de signes apparaît nécessaire pour mieux comprendre le processus et des ressources sont proposées pour le contrer.

Questions posées au candidat :

1. En prenant appui sur les trois documents joints, vous définirez sommairement la radicalisation et les risques qui s'y rattachent, vous préciserez quels sont les signes de basculement et les actions de prévention susceptibles d'éclairer celles et ceux qui pourraient se laisser tenter par cette voie.
2. Vous préciserez ensuite quels sont les leviers qui pourraient être activés en classe, à l'école, ou avec des partenaires, dans le cadre de la prévention ou en cas de situation à risque ?
3. Vous indiquerez enfin quelle articulation pourrait être faite avec le parcours citoyen et l'enseignement moral et civique et conclurez sur les possibilités d'engagement des jeunes dans le milieu scolaire ou dans la société.

Texte 1: Prévenir la radicalisation en milieu scolaire (extraits article Eduscol mis à jour le 30/10/2017)

...

La circulaire du Premier ministre du 13 mai 2016a renforcé l'ensemble du dispositif à l'échelon territorial afin de développer la politique de prévention mise en place depuis 2014. Cette circulaire qui définit la stratégie nationale en la matière s'articule de façon opérationnelle à travers le plan d'action contre le terrorisme et la radicalisation et le guide interministériel de prévention de la radicalisation.

Le dispositif mis en place par le ministère de l'intérieur s'appuie (notamment) sur un numéro vert national d'assistance, d'orientation et de signalement (0 800 005 696) et des cellules de suivi préfectorales (composées de représentants de plusieurs ministères dont celui de l'Education nationale, de collectivités territoriales et réseaux associatifs).

Le travail interministériel en France a permis un consensus autour de la définition suivante : "Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi". (FahradKhosrokhavar).

La radicalisation n'est pas ainsi exclusive à une forme de terrorisme mais intègre tout type d'idéologie, religieuse ou non, qui conduit l'individu à choisir l'action violente, au nom des croyances auxquelles il adhère sans compromission possible, engagement terroriste contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie. On parle ainsi de processus de radicalisation, par paliers avec adhésion et rupture avec l'environnement habituel.

La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à l'exploitation de conflits d'identité, fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, histoire personnelle...).

Dans ce contexte, la politique du ministère de l'Education nationale repose sur 5 axes : la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation scolarisés, la formation et la recherche. Chaque département dispose d'un référent radicalisation présent dans les cellules de suivi préfectorales. Le référent "prévention de la radicalisation" est joignable, par tous les personnels, en passant par la voie hiérarchique et en s'adressant au rectorat.

Après les attentats de janvier 2015, le ministère a mis en place un vaste plan d'ensemble de mobilisation pour les valeurs de la République à l'école. Parmi les onze mesures de ce plan, le parcours citoyen prend en compte l'enseignement aux médias et à l'information (EMI) et l'enseignement moral et civique (EMC) comme composante essentielle de la construction de la citoyenneté de l'élève, mais vise également à valoriser l'engagement des jeunes afin de permettre de favoriser un sentiment d'appartenance à une société. L'importance de l'EMI se justifie par le fait que si on ne se radicalise pas sur Internet..., le web constitue néanmoins un « incubateur de la pensée extrême » sur un terrain favorable quand il existe un isolement renforcé, une violence virtuelle banalisée (jeux vidéos), voire une dissimulation (multiples comptes Facebook).

Un livret pour aider à « repérer la radicalisation » a été diffusé aux professionnels... Cet outil appelle les personnels à une attention particulière envers des élèves en risque dont on peut repérer des signes de basculement dans la radicalisation (diagnostic en commun pour aboutir à un faisceau d'indices probants qui peut justifier un signalement) et rappelle la procédure de signalement (numéro vert national d'assistance, d'orientation et de signalement).

La politique de prévention de la radicalisation en milieu scolaire se situe en amont et mobilise tous les personnels de l'éducation nationale. Le premier séminaire inter-catégoriel "Conduire le pilotage de la prévention de la radicalisation des jeunes en milieu scolaire" (mars 2015) avait pour objet de prendre en compte tous les aspects de la prévention de la radicalisation et de présenter le cadre interministériel. Le deuxième séminaire de formation a axé son contenu sur "La prévention de la radicalisation et des dérives sectaires : l'éducation comme levier de prévention" (novembre 2015). Le troisième séminaire "Conduire le pilotage de la prévention de la radicalisation des jeunes en milieu scolaire" (janvier 2016) a porté sur le contexte géopolitique, l'utilisation des indicateurs pour le repérage des jeunes vulnérables et la construction des formations en académie. Le quatrième séminaire "La prévention de la radicalisation en milieu scolaire : pour une synergie dans les territoires académiques (novembre 2016)" a mis l'accent sur l'importance du partenariat institutionnel et du croisement des regards des différents professionnels pour l'efficacité de la politique de prévention de la radicalisation... L'Education nationale a participé à la réalisation des supports de formation en ligne qui vont être diffusés par le SG-CIPD-R. Un parcours de formation en ligne va être décliné sur la base de ce travail interministériel.

La lutte contre la radicalisation s'appuie sur un dispositif de repérage, de signalement et d'accompagnement par des cellules préfectorales. Le repérage et le signalement de jeunes, éventuellement en voie de radicalisation, s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfant, définie par la loi du 14/03/2016. Le code de l'action sociale et des familles (article L.226-2) précise la mission d'information des personnes concernées par des situations de « mineurs en danger ou qui risquent de l'être ».

Le réseau CANOPÉ met des ressources à disposition à leur attention sur le site Prévenir la radicalisation.

Ces outils pédagogiques sont construits autour de deux axes : comprendre et agir. L'axe comprendre est organisé autour de trois rubriques qui donnent des clefs de compréhension du phénomène de radicalisation. L'axe agir est organisé autour d'une rubrique qui donne des pistes pour aider à développer l'esprit critique et la résilience des jeunes face aux tentatives d'embrigadement. Les enseignants, les équipes de vie scolaire et les personnels sociaux et de

santé ont vocation à se servir de ces ressources en classe dans un objectif pédagogique et éducatif. Avant toute utilisation lors d'une séance pédagogique il y a lieu de s'assurer de conditions favorables et d'un accompagnement pour la diffusion pour se prémunir de tout impact négatif, contraire à l'objectif visé, et qui pourrait déboucher sur du mal-être pour les élèves. Il est bon de créer une atmosphère de coopération dans la classe facilitant la verbalisation et permettant la prévention et la résilience face au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent.

Pour le bon déroulement de séances, être attentif à ne pas conduire seul la ou les séances, poser et respecter des règles de fonctionnement avec le groupe (neutralité idéologique), instaurer et assurer un climat de confiance dans le groupe, respecter la parole ou le silence de chacun, prendre de la distance par rapport aux expériences vécues et à leurs représentations, amener le groupe à élaborer ses points de vue en développant la culture du débat, l'esprit critique, apporter des informations précises et objectives pour susciter le questionnement et contrer toute propagande.

Texte 2 : Livret « Prévenir la radicalisation des jeunes » MENESR 30/10/2017 (extraits)

Dispositif interministériel de prévention et d'information

Cet outil de prévention de la radicalisation des jeunes, à l'usage des équipes éducatives, caractérise le phénomène de radicalisation et propose à la vigilance des personnels un certain nombre de signes repérables.

La radicalisation, c'est l'action de rendre plus intransigeant le discours ou l'action. Elle peut s'exprimer par la contestation violente de l'ordre public et de la société, ainsi que par la marginalisation vis-à-vis de celle-ci. Elle peut affecter des individus isolés comme des groupes, selon des diverses idéologies.

La radicalisation relève d'un processus d'emprise mentale qui trouve sa source dans l'environnement de l'individu, le plus souvent aujourd'hui par le biais de l'exposition à des contenus extrémistes diffusés sur Internet. Selon la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, « l'emprise mentale » se caractérise par :

-une rupture avec les modalités antérieures de comportements, jugements, valeurs, sociabilités individuelles, familiales et collectives ;

-l'acceptation par une personne que sa personnalité et sa vie affective, cognitive, relationnelle, morale et sociale, soient modelées par des suggestions, injonctions, idées, valeurs, doctrines imposées par un tiers ;

-l'adhésion et l'allégeance inconditionnelle, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à une personne ou à un groupe, conduisant à une obéissance absolue, une crainte des sanctions et une impossibilité de croire possible de revenir à un mode de vie antérieur ou d'en choisir un autre, étant donné la certitude imposée que le nouveau mode de vie est le seul légitime.

Dans les cas les plus extrêmes, ce processus peut entraîner une attitude susceptible de conduire jusqu'à l'extrémisme et au terrorisme.

L'action préventive a vocation à repérer le plus tôt possible les signes de cette radicalisation. Plus tôt le risque d'exposition à un endoctrinement sera repéré, plus tôt l'équipe éducative pourra donner l'alerte et éviter ainsi la rupture radicale avec l'École, la famille, la société, et l'exposition à des opérations de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Bien que parfois difficile à repérer, le processus de radicalisation se traduit le plus souvent par une rupture rapide. Si un seul indice ne permet pas de conclure à la radicalisation, des changements de comportement peuvent attirer l'attention : rupture relationnelle aggravée ou généralisée avec les camarades, les divers entourages et abandon des activités périscolaires ; rupture avec l'école : contestations répétées d'enseignements, multiplication des absences, déscolarisation soudaine ; rupture avec la famille : limitation de la communication avec les proches, tentatives de fugue ; nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaires, vestimentaires ; modification de l'identité sociale et des discours ; propos antisociaux virulents ou violents ; multiplication des tensions ou des conflits avec autrui ; rejet et discours de condamnation de la société occidentale concernant son organisation, ses valeurs, ses pratiques (consumérisme, immoralisme...) ; rejet systématique des instances d'autorité (parents, éducateurs, professeurs) ; rejet des différentes formes de la vie en collectivité, repli sur soi, mutisme ; intérêt soudain pour telle religion ou telle idéologie, manifestement excessif et exclusif ; socialisation réduite aux réseaux sociaux, fréquentation de sites à caractère radical, adhésion à des discours extrémistes sur ces réseaux ; discours relatifs à la « fin du monde » et fascination manifeste pour les scénarios apocalyptiques...

Ces signes, plus ou moins visibles, touchent aussi bien des enfants préadolescents, des adolescents que des jeunes adultes, toutes classes sociales confondues, parfois en situation d'isolement, d'échec scolaire et/ou de désaffiliation. Le processus de radicalisation peut également toucher des jeunes qui semblent parfaitement insérés, vis-à-vis desquels la vigilance de la famille n'a pas été mise en alerte. Enfin, il peut affecter des enfants et des jeunes gens victimes d'un milieu en proie à cette radicalisation.

Face à ces signes ou situations, la règle majeure est de ne pas rester seul et de partager les informations avec l'équipe éducative. En cas de situation jugée préoccupante, tout personnel de l'Éducation nationale a obligation de la signaler à des fins de protection au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale). Dans tous les cas, le recteur, le Directeur académique, et l'Inspecteur de l'Éducation nationale sont informés sans délai de cette situation. En cas de préoccupation exprimée par les familles d'élèves mineurs, il leur sera utilement rappelé que le titulaire de l'autorité parentale peut, conformément à l'article 371-3 du Code civil, faire opposition, sans délai, à la sortie de France de l'enfant en cas de crainte de départ à l'étranger, notamment sous l'influence de mouvements radicaux.

Texte 3 : Le parcours citoyen de l'élève (extraits de la circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016)

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Le parcours citoyen de l'élève est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, et participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques.

Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le parcours citoyen permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie ;
- La lutte contre la radicalisation ;
- l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- l'éducation aux médias et à l'information.
- l'éducation à la défense

Le parcours citoyen de l'élève repose sur :

- des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;
- des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;
- des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Le parcours citoyen est porté par différentes instances qui offrent à l'ensemble des acteurs impliqués les temps de concertation nécessaires à la mise en cohérence des enseignements, des dispositifs et des projets :

- à l'échelle des écoles et des établissements : conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- à l'échelle des académies : comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté et comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté ...

L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe (conseil d'enfants, conseil coopératif, débats citoyens...) et de l'école ou de l'établissement (conseils de la vie scolaire...). Il se bâtit enfin en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'École (institutionnels, associatifs, sociaux...).

Le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés notamment : histoire-géographie, français, éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'enseignement de la défense, l'éducation aux médias et à l'information. L'enseignement moral et civique permet de structurer la continuité et la progressivité des apprentissages et des expériences de l'élève. Il repose sur des démarches pédagogiques diversifiées telles la discussion à visée philosophique, le débat argumenté ou les travaux pratiques encadrés (TPE) en lycée et sur un travail mené, en interdisciplinarité, dans le cadre des enseignements, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou des projets éducatifs de l'école ou de l'établissement. Il établit des liens explicites entre le travail mené sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extra scolaires. Il donne l'impulsion d'un travail conduit par l'ensemble de la communauté éducative (personnels enseignants et non enseignants, partenaires extérieurs, notamment issus de la société civile).

Enfin, il est enrichi par l'engagement des élèves, dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne mais également morale relevant de choix de société (participation à une journée du respect, participation à une cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire ou toute autre action relevant du champ mémoriel ; participation individuelle ou collective à des actions ou projets citoyens dans le domaine des arts, de la littérature, de l'histoire ; participation à des rencontres sportives...).

Ces actions éducatives permettent de travailler les différentes composantes de la citoyenneté et de mettre en pratique les champs de connaissances abordés notamment par les quatre domaines de l'enseignement moral et civique (la sensibilité : soi et les autres, le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres, le jugement : penser par soi-même et avec les autres, et l'engagement : agir individuellement et collectivement).

L'école puis l'établissement scolaire sont des lieux d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- la sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- l'exercice de responsabilités au sein d'instances scolaires (conseils) et d'associations sportives comme l'USEP, l'UNSS ou l'OCCE, ... ;
- l'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

Le parcours repose également sur la mobilisation de tous les acteurs

L'ensemble de la communauté éducative est impliquée dans la réussite du parcours citoyen de l'élève :

- personnels d'éducation, de santé, d'encadrement, d'orientation, d'aide (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), de suivi psychopédagogique ;
- les associations partenaires de l'école publique porteuses de projets co-construits et ancrés dans l'environnement proche des élèves.
- les collectivités locales et territoriales avec notamment l'élaboration de projets éducatifs territoriaux municipaux ou départementaux ;
- les membres de la Réserve citoyenne...

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours citoyen sont mises en ligne différentes ressources :

- l'enseignement moral et civique ;
- l'Éducation aux médias et à l'information : EMI ;
- le programme d'actions éducatives ;
- Pages Eduscol sur la citoyenneté ;
- le portail Valeurs de la République mis en ligne par Réseau Canopé ;
- la réserve citoyenne ;
- les ressources en ligne sur le site du CLEMI ;

Pour que le parcours citoyen de chaque élève prenne corps et soit lisible pour tous (l'élève en premier lieu, sa famille, les personnels de l'éducation nationale, les partenaires), un livret de suivi régulièrement renseigné garde trace des projets et actions à dimension morale et citoyenne dans lesquels il s'est engagé. Cet outil n'est pas un outil d'évaluation des acquis des élèves, mais de valorisation du parcours accompli.

Principalement renseigné par l'élève lui-même, il lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction. Il peut contribuer aussi au dialogue et au lien entre l'école et la famille. L'élève rassemble ainsi les éléments de son parcours citoyen qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extrascolaires, notamment dans le cadre associatif (clubs sportifs, écoles de cadets, jeunes sapeurs pompiers volontaires, assistants de sécurité civile, réserves civiles des jeunes...).